

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **30**  
Nombre de votants : **35**  
Date de convocation : **11/09/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 19 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : DECISION MODIF.VIREMENT DE CREDITS  
BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES 2019**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SCIRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL  
P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
M.FERRER (Terrats) à A.PUIG  
R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)  
B.COUSOLLE (Trouillas)

**Madame Fathia CHARPENTIER** est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDIT BUDGET ANNEXE 2019 ZAE ESPASSOLES :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment le principe d'équilibre budgétaire des opérations d'ordre

**CONSIDERANT** la délibération n°42-19 en date du 29/03/2019 approuvant le vote du budget annexe 2019 de la ZAE ESPASSOLES

Le Président **RAPPELLE** que les budgets de lotissement doivent faire apparaître des opérations d'ordre équilibrées entre section.

Or il apparaît que la prévision 2019 est déséquilibrée.

Il **INFORME** Qu'une décision modificative est nécessaire et **PROPOSE** le virement de crédit suivant :

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

BUDGET PREVISIONNEL	MODIFICATION PROPOSEE	TOTAL APRES DM
RI - Chap.d'ordre 040 : 231 326,26 €	- 180 000,00	Total Chap.040 après virement: <b>51 326,26€</b>
RI - Chap.16 emprunt : 0€	+180 000,00	Total chap.16 après virement: <b>180 000,00€</b>

Le montant global du budget prévisionnel de la ZAE Espassoles 2019 n'est pas modifié.

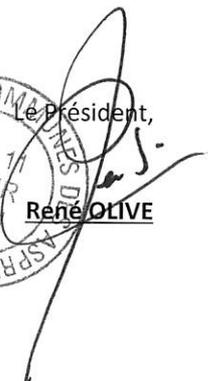
Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
**A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

**ACCEPTÉ** le virement de crédits ainsi défini ci-dessus

**AUTORISE** à procéder aux écritures comptables nécessaires,

**DIT** que copie de la présente sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire par les services préfectoraux de contrôle budgétaire.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
**René OLIVE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ESPRESS  
B.P. 11  
THUIR  
66301